

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 542

Artikel: Une autre manière d'enterrer la réforme
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Une autre manière d'enterrer la réforme

Combien l'école actuelle coûte-t-elle? A l'étude depuis plusieurs années, cette question, comme tant d'autres, ne paraît pas encore avoir trouvé de réponse. Ce qui n'a pas empêché le Conseil d'Etat vaudois de juger qu'elle coûte trop cher! Ainsi vient-il de décider de faire des économies en augmentant le nombre d'élèves par classe, avec pour objectif de diminuer le nombre de classes. Et d'ordonner aux directeurs d'école et aux municipalités de faire en sorte que les élèves soient en moyenne 24 par classe (et non 21 comme c'est le cas actuellement) et qu'aucune classe de «générale» ne soit ouverte avec moins de 20 élèves. L'argent avant tout, donc! Oubliées les bonnes résolutions prises lors de l'introduction du nouveau programme de français (la méthode exige des

effectifs réduits). Plus question de poursuivre le mouvement de lente réduction des effectifs! Ces mesures, justifiées par les prétendues difficultés financières du canton, sont décidées au moment où le même Conseil d'Etat annonce un bénéfice de 9 millions, après réserves et provisions de plusieurs dizaines de millions. En gros, une soixantaine de millions de mieux, au lieu de 27 millions de déficit. Le Département de l'instruction publique, à force de répondre «non» à toutes les demandes, a pour sa part réussi à économiser cinq millions.

En exigeant de nouvelles économies, plus substantielles encore, en réduisant le coût de l'école actuelle, le Conseil d'Etat donne de nouveaux arguments aux adversaires d'une réforme scolaire qui, par comparaison, paraîtra absolument hors de prix. Une raison supplémentaire de craindre qu'après vingt ans d'études et de rapports, l'Entente dite vaudoise ne conclue à l'absolue et douloureuse nécessité d'en rester au «statu quo».

A SUIVRE

La Suisse entière s'est certainement réjouie que l'exercice 1979 ait été favorable au groupe Nestlé: développement des ventes, bénéfices en hausse, dividende plus large par action, toutes ces excellentes nouvelles ont fait vibrer la corde patriotique helvétique. Et il n'y a pas que cela: voilà Nestlé qui sort progressivement de l'espèce de marasme dans lequel l'avait plongé le groupe de travail tiers-monde dans cette affaire de nourriture pour nourrissons! La multinationale helvétique n'était-elle pas allé jusqu'à s'engager, avec le Conseil des industries d'aliments pour bébés, et ce devant l'Organisation mondiale de la santé, à mettre fin à la promotion et à la publicité pour les laits de substitution auprès du grand public? On avait même parlé à l'époque d'un grand pas vers l'élaboration et l'adoption d'un «code de conduite» dans le secteur des laits de substitution pour bébés... Qu'on se rassure: ce n'étaient là que faux bruits propagés

par les jaloux qui ne supportent pas le succès de Nestlé (bénéfice net en augmentation de 20% de 1978 à 1979). L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation est en mesure de préciser que lors d'une audience devant une commission de la Chambre des représentants américains, un porte-parole de Nestlé aux Etats-Unis a déclaré que sa société «n'était pas certaine qu'elle devrait changer quoi que ce soit à ses méthodes de commercialisation» suite aux engagements pris. Ouf, on respire. 1980 sera encore une bonne année.

Grogne dans les communes voisines du site de Graben: dix-neuf présidents de communes maintiennent leur «stricte opposition à une tour de refroidissement» et s'opposent ainsi à de nouvelles propositions des Forces motrices bernoises sur le sujet. Le litige: alors qu'il était prévu en son temps de construire une centrale de 540 mégawatts refroidie à l'eau, les présidents des communes en question estiment qu'il n'est *pas correct* (sic, ATS) de la

part des Forces motrices bernoises de vouloir porter la puissance de l'usine à 1140 mégawatts et de «constater ensuite tout simplement qu'une tour de refroidissement devient techniquement nécessaire». *Pas correct*: on est «gründlich» ou on ne l'est pas!

Vigoureuse avait été la campagne de la gauche vaudoise en faveur de la suppression de l'arrêt de la progression. Nous avons largement évoqué cette question dans les colonnes de DP. Au vote, il y a quelques mois, le corps électoral donna raison aux initiateurs. Aujourd'hui les communes concernées engrangent les bénéfices de cette lutte contre la survivance de privilèges moyen âgeux. Voyez Pully qui découvre que la décision populaire lui vaut une plus-value de 2,8 millions de francs. D'où un allègement fiscal pour la majorité des contribuables, décidé lors de la dernière séance du législatif communal (16.4.1980). D'émigration massive vers d'autres cieux plus cléments — fiscalement parlant — parmi la minorité des gros revenus touchés, épouvantail brandi à tort et à travers par les formations bourgeoises opposées comme de juste à la mesure envisagée, on ne parle plus du tout.

Pas du tout aussi important que Bührle and Co. qui domine de très loin tout le secteur de la production d'armes en Suisse, voici la SIG (Schweizerische Industrie-Gesellschaft à Neuhausen), qui contribue également à la renommée des marchands de canons helvétiques à l'étranger: on aurait vu, par exemple, dès les premiers affrontements au Liban, des armes fabriquées sous licence SIG semer efficacement la mort, qualité suisse oblige. Présentant dernièrement les résultats de la SIG pour l'année écoulée, le directeur financier Dätwyler a pu annoncer avec soulagement que sa société avait enfin réussi sa percée sur le «marché de la police» dans notre pays: quinze des plus importants des corps de policiers viennent en effet d'opter pour le pistolet SIG-Sauer P 225. D'ici à ce qu'on soutienne que les exportations d'armes permettent également de garantir la sécurité intérieure du pays...